

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE PRESTATION POUR UN CYCLE DE CONFERENCES AVEC MONSIEUR ANTHONY BELLANGER

DÉCISION N° DM-23-331 EN DATE DU 29 AOUT 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Anthony Bellanger, résidant 4, rue de Tombouctou – 75 018 Paris – pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 10 janvier ; 14 mars et 16 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024

## DÉCIDE

**DE SIGNER** un contrat de prestation avec Monsieur Anthony Bellanger, résidant 4, rue de Tombouctou – 75 018 Paris – pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 10 janvier ; 14 mars et 16 mai 2024, dont le coût par conférence est fixé à 900 € (Neuf cents euros) HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

**Annick VOISIN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230829-Imc1H11141H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/08/2023

Date de Publication: 29/08/2023